
SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale des Métiers de la Montagne de Thônes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2018

Association Maison Familiale Rurale des Métiers de la Montagne de Thônes

Siège social : Route de Tronchine – B.P. 51 – 74230 THONES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale des Métiers de la Montagne de Thônes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 27 mars 2019

SORHOGECO

EXPERT SE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
Sorhogecco S.A.S.

R. Aksoum

Tel. : 04 37 85 37 57
Commissaire aux Comptes

Siret 404 971 830 0025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

M.F.C.F.M.M

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 220	1 610	611	1 351
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	2 220	1 610	611	1 351
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	74 415	3 650	70 765	71 578
Constructions	3 165 504	1 103 773	2 061 732	2 185 596
Installations techniques, matériel et outillage industriel	84 686	69 852	14 834	30 459
Autres immobilisations corporelles	414 171	369 403	44 768	73 424
Immobilisations en cours	1 200		1 200	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 739 976	1 546 678	2 193 298	2 361 057
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 320		1 320	1 320
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	375		375	375
Autres immobilisations financières	300		300	300
TOTAL immobilisations financières :	1 995		1 995	1 995
ACTIF IMMOBILISÉ	3 744 191	1 548 287	2 195 903	2 364 403
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	3 820		3 820	3 908
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	3 820		3 820	3 908
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	64 229	4 030	60 199	46 734
Autres créances	244 484		244 484	144 672
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	308 713	4 030	304 683	191 406
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	444 871		444 871	403 604
Charges constatées d'avance	9 708		9 708	7 375
TOTAL disponibilités et divers :	454 579		454 579	410 979
ACTIF CIRCULANT	767 113	4 030	763 083	606 293
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 511 303	1 552 317	2 958 986	2 970 696

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

M.F.C.F.M.M

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	872 392	912 690
	141 552	(40 298)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 013 944	872 392
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	939 950	1 003 030
TOTAL situation nette :		
	1 953 894	1 875 422
CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	73 084	73 337
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 084	73 337
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	707 480	766 523
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	707 480	766 523
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	16 339	4 783
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 029	82 316
Dettes fiscales et sociales	132 587	132 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 573	36 058
TOTAL dettes diverses :	208 189	250 631
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	932 008	1 021 937
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 958 986	2 970 696

Bilan Simplifié

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 220	1 610	611	1 351
Immobilisations corporelles	3 739 976	1 546 678	2 193 298	2 361 057
Immobilisations financières	1 995		1 995	1 995
ACTIF IMMOBILISÉ	3 744 191	1 548 287	2 195 903	2 364 403

Stocks de mat. premières et approv.	3 820		3 820	3 908
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	64 229	4 030	60 199	191 406
Autres créances	244 484		244 484	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	444 871		444 871	403 604
Charges constatées d'avance	9 708		9 708	7 375
ACTIF CIRCULANT	767 113	4 030	763 083	606 293

TOTAL GENERAL	4 511 303	1 552 317	2 958 986	2 970 696
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	872 392	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	141 552	(40 297)
Provisions réglementées	939 950	1 915 720
CAPITAUX PROPRES	1 953 894	1 875 423

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 084	73 336
---	---------------	---------------

Emprunts et dettes assimilées	707 480	766 522
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 339	
Fournisseurs et comptes rattachés	56 029	
Autres dettes	152 160	255 415
Produits constatés d'avance		
DETTES	932 008	1 021 937

TOTAL GENERAL	2 958 986	2 970 696
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat Simplifié

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		938 655	892 559
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		1 321 800	1 178 318
Autres produits		88 470	82 408
PRODUIT D'EXPLOITATION		2 348 925	2 153 285

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		131 145	129 434
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		88	(111)
Autres charges externes		397 552	419 631
Impôts, taxes et versements assimilés		22 463	21 721
Rémunérations du personnel		991 530	971 116
Charges sociales		418 973	410 699
Dotations aux amortissements		171 679	173 835
Dotations aux provisions		4 030	
Autres charges		56 727	57 619
CHARGES D'EXPLOITATION		2 184 187	2 183 944

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	154 737	(30 659)
--------------------------------	----------------	-----------------

Produits financiers	4 095	2 243
Produits exceptionnels	7 504	12 920
Charges financières	15 541	16 563
Charges exceptionnelles	9 063	8 012
Impôts sur les bénéfices	182	229

BÉNÉFICE OU PERTE	141 552	(40 298)
--------------------------	----------------	-----------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	182	
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	141 734
---	----------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	141 734
---	----------------

Immobilisations - Amortissements

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 220	2 220		2 220
Terrains	74 415			74 415
Constructions	3 165 504			3 165 504
Inst. techniques et outillage industriel	85 599		913	84 686
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	61 295			61 295
Autres immobilisations corporelles	350 573	3 503		354 076
Immobilisations financières	1 995			1 995
TOTAL GENERAL	3 741 601	5 723	913	3 744 191

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	870	740		1 610
Terrains	2 836	814		3 650
Constructions	979 908	123 865		1 103 773
Inst. techniques et outillage industriel	55 141	15 301	590	69 852
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	48 059	7 397		55 456
Autres immobilisations corporelles	290 384	23 561		313 947
TOTAL GENERAL	1 377 198	171 678	590	1 548 287

Charges et Produits Constatés d'Avance

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	9 708	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	9 708	

Charges à Payer

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 104
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 571
Dettes fiscales et sociales	18 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	42 553

État des Échéances des Créances et Dettes

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	375		375
Autres immobilisations financières	300		300
TOTAL de l'actif immobilisé :	675		675
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	4 030		4 030
Autres créances clients	60 199	60 199	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	105 988	105 988	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	138 221	138 221	
TOTAL de l'actif circulant :	308 438	304 408	4 030
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	9 708	9 708	
TOTAL GENERAL	318 821	314 116	4 705

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	706 376	59 994	181 177	465 205
Emprunts et dettes financières divers	1 104	1 104		
Fournisseurs et comptes rattachés	56 029	56 029		
Personnel et comptes rattachés	16 906	16 906		
Sécurité sociale et autres organismes	97 072	97 072		
Impôts sur les bénéfices	182	182		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 427	18 427		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	19 573	19 573		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	915 669	269 287	181 177	465 205

Produits à Recevoir

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	7 603
Organismes sociaux	
État	105 988
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	38 221
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	151 812

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/18 au 31/12/18

M.F.C.F.M.M

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotaions	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	73 337		252	73 084
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	73 337		252	73 084

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		4 030		4 030
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		4 030		4 030

TOTAL GENERAL	73 337	4 030	252	77 114
----------------------	---------------	--------------	------------	---------------

Ratios d'analyse de l'activité

M.F.C.F.M.M

Période du 01/01/18 au 31/12/18

INDICATEURS D'ACTIVITE	31/12/2018			31/12/2017			31/12/2016
		Ecart N	(en %) N		Ecart N-1	(en %) N-1	
Fonds de roulement	538 555	187 677	53,49	350 878	46 660	15,34	304 218
Besoin en fonds de roulement	100 497	155 585	-282,43	(55 088)	(51 233)	1329	(3 855)
Trésorerie	444 871	41 267	10,22	403 604	94 240	30,46	309 364

<p style="text-align: center;">ANNEXE DES COMPTES ANNUELS CFMM Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018</p>
--

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018. ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 entraîne des changements de méthodes induits par une modification de la réglementation.

CHANGEMENTS DE METHODE

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement prospectif.

Les changements de méthode ont consisté à appliquer la méthode des composants sur les constructions. La durée d'amortissements des subventions d'équipement a également été modifiée de façon identique à celle des constructions.

LES PRINCIPALES METHODES SONT LES SUIVANTES :

➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Construction	40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	15 ans
• Installations techniques	8 à 15 ans
• Matériel et outillage industriels	5 à 8 ans
• Installations générales	5 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans

➤ Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Indemnités de départ à la retraite :**

Elles ont été évaluées au 31/12/2018 en tenant compte des critères suivant :

- l'ancienneté du personnel
- la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de départ à la retraite
- départ prévu à 60 ans- 62 ans
- taux de charges sociales de 42 %
- taux d'actualisation de 1.57 %

L'engagement des indemnités de fin de carrière ainsi calculé s'élève à 73 084.40 €. La provision comptabilisée au 31/12/2018 s'élève à - 252.31€.

➤ **Droit individuel à la formation :**

A compter du 1^{er} janvier 2015, le DIF est remplacé par le CPF (Compte Personnel de Formation)

➤ **Faits majeurs** Rien à signaler sur ce point.

➤ **Garanties données et reçues :** Le Conseil Général s'est porté caution solidaire à hauteur de 50% pour les emprunts souscrits de la maison sauf pour l'emprunt de 50K€.

➤ **Contrats spéciaux :** La maison est propriétaire de son terrain.